

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2017 A 20 H 30

Le vingt-quatre juillet deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magalie BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Sébastien, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents excusés et ont donné procuration : Paul PINSARD a donné procuration à Marc ASTRUC, Charles LONJOU a donné procuration à Sébastien NODARI, Philippe PARIAT a donné procuration à Marie-Christine LAPEYRE, Cristel MARTINEZ a donné procuration à Monsieur Jacques POUGET.

Etait absente : Mme Aline JACQUET.

Madame Josiane LINON est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du **30 juin 2017**, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec 2 votes contre (Sébastien NODARI et Charles LONJOU) et une abstention celle de Patricia CHATELIN.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2017-25 : Fixation tarifs fournitures pour le jardin du souvenir : plaque en granit noire : 11.52 € l'unité et lettre gravure feuille d'or : 3.12 € l'unité.

ORDRE DU JOUR

1 – Attribution du marché concernant l'aménagement de bourg secteur place de la Poste - place du Fajal

La commune a décidé d'engager les travaux d'aménagement du bourg secteur 1 et secteur 2, place de la Poste et place du fajal.

Une consultation a été effectuée le mardi 6 juin avec un retour des offres pour le mardi 27 juin à 16 h.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

Offre de base : 115 573.83 € HT

Offre de base + PSE 1 : 142 569.53 € HT

Offre de base + PSE 2 : 122 722.25 € HT

Offre de base + PSE 1 + PSE 2 : 149 717.95 € HT

PSE 1 : pluvial : 26 995.70 € HT

PSE 2 : espaces verts : 7 148.42 € HT

3 offres ont été déposées, à savoir :

	COLAS	EIFFAGE	MARCOULY
Base	145 907.30 € HT	160 783.88 € HT	160 709.85 € HT
Base + PSE 1	172 584.70 € HT	193 156.88 € HT	191093.95 € HT
Base + PSE 2	160 446.34 € HT	170 496.88 € HT	179 517.85 € HT
Base + PSE1 + PSE2	187 123.74 € HT	203 332.88 € HT	209 901.95 € HT

Après analyse des offres, les entreprises ont été invitées à négocier.

Je vous propose les offres finales.

	COLAS	EIFFAGE	MARCOULY
Base	126 527.55 € HT	160 783.88 € HT	133 360.15 € HT
Base + PSE 1	153 204.95 € HT	193 156.88 € HT	155 066.45 € HT

Je vous propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS uniquement pour l'offre de base pour 126 527.55 € HT, je ne souhaite pas valider la prestation concernant le pluvial.

Après examen par le conseil municipal, les membres délibèrent à l'unanimité pour l'attribution du marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 126 527.55 € HT pour l'offre de base uniquement et autorisent le Maire à signer le marché et documents annexes nécessaires.

2 – Attribution du marché concernant la rénovation de l'éclairage public

La commune s'est engagée à moderniser l'éclairage public du village, pour cela nous avons obtenu un financement appelé TEP cv (territoire à Energie positive pour la croissance verte) correspondant à 80 % du montant HT des travaux.

Une consultation a été effectuée le 13 juin avec insertion dans la Dépêche le 15 juin pour une remise des offres le 29 juillet à 12 h.

3 offres ont été déposées :

- **MIANE ET VINATIER domicilié à Brive : 55 987.70 € HT**
- **VIGILEC domicilié à Lamagdelaine : 51 525 € HT**
- **BOUYGUES ENERGIES SERVICES domicilié à Puy l'Evêque : 53 973 € HT.**

Pour rappel : montant prévisionnel des travaux : 54 035 € HT.

Après négociation, les résultats sont les suivants sur la base des critères PRIX et VALEUR TECHNIQUE.

- **BOUYGUES ENERGIES SERVICES domicilié à Puy l'Evêque : 47 590 € HT.**
- **MIANE ET VINATIER domicilié à Brive : 46 797.30 € HT**
- **VIGILEC domicilié à Lamagdelaine : 51 055 € HT**

Je vous propose d'attribuer le marché à BOUYGUES ENERGIES SERVICES pour 47 590 € HT et m'autoriser à signer le marché correspondant.

Après examen et délibération les membres délibèrent à la majorité avec une abstention (Daniel PASQUIER) pour attribuer le marché à l'entreprise BOUYGUES Energies Services pour un montant de 47 590 € HT et autorisent le Maire à signer le marché.

3 – Attribution du marché concernant l'aménagement piétonnier sur le RD10

La commune s'est engagée à faire réaliser un aménagement piétonnier sur la RD 10 équivalent à celui réalisé sur le RD6.

La consultation a été adressée le mardi 13 juin, insertion dans la Dépêche le 16 juin 2017 pour une remise des offres le vendredi 30 juin à 12 h.

Montant prévisionnel de travaux base + options (fourniture et pose potelets) : 56 227.50 € HT.

4 offres ont été déposées :

- **COLAS domiciliée à Montauban pour 57 702.50 € (toutes options)**
- **EIFFAGE domiciliée à Maxou pour 81 575 € HT (tt options)**
- **ETPLV domiciliée à Villeneuve pour 98 250 € HT (tt options)**
- **MARCOULY domiciliée à Montauban pour 66 683 € HT (tt options)**

Après analyse des offres, et négociation, les offres définitives sont les suivantes :

- **COLAS pour 47985 € HT**
- **ETPLV pour 49 980 € HT**
- **MARCOULY pour 50 240 € HT**
- **EIFFAGE pour 61 465 € HT.**

Je vous propose d'attribuer le marché de travaux concernant l'aménagement piétonnier sur la RD10 à l'entreprise COLAS.

Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise COLAS pour un montant de 47 985 € HT et autorise le Maire à signer le marché et l'ensemble des pièces nécessaires.

4 – Modifications des effectifs

Pour rappel, lors de la dernière séance du conseil municipal du 30 juin 2017, l'assemblée avait délibéré à l'unanimité pour solliciter une demande de dérogation à la semaine scolaire de 4 jours auprès du DASEN (Directeur académique des services de l'Education Nationale). Cette décision faisait suite à la décision du conseil des maîtres et du conseil d'école votée le jeudi 29 juin 2017.

Pour information, malgré les décisions conjointes et favorables au retour à 4 jours pour l'ensemble du groupe de scolaire de Lalbenque, le DASEN a émis un refus et nous l'a notifié par courrier en date du 13 juillet sans aucune argumentation. Le retour à 4 jours sera donc effectif pour la rentrée 2018-2019.

La modification à engager concerne le service d'accompagnatrice dans les bus scolaires pour l'encadrement des enfants de maternelles.

La modification concerne la création de 4 postes d'adjoints d'animation pour les 4 secteurs traités.

Les secteurs sont :

- Escamps - Vaylats
- Cremps - Lalbenque
- Lalbenque
- Lalbenque-Laburgade

Les postes à pouvoir sont des postes d'adjoints d'animation à 2.5 h/jour, soit 12.5 h/semaine.

De plus, nous avons reçu les conventions de financement entre le Département et la Commune pour les accompagnateurs de transports scolaires. Il reste la négociation avec les Maires des communes rattachées (Bach, Belmont Ste Foi, Cremps, Escamps, Laburgade, Vaylats) à effectuer afin de partager les frais de ce nouveau service qui incombe aux communes.

Après examen et délibération, le conseil décide à l'unanimité de créer les 4 postes d'adjoints d'animation à 12.5 h/semaine, d'autoriser le Maire à signer les conventions de financement avec le Département et autorise le Maire à contractualiser avec les autres communes rattachées pour les participations au financement.

5 – Bilans des services (CANTINE – ALSH – ECOLES primaire et maternelle)

Comme chaque année, nous avons présenté les bilans des services pour l'année scolaire écoulée 2016-2017 pour le service cantine, le service ALSH et les services école maternelle et primaire.

Au vu de la stabilité des résultats obtenus, les tarifs de l'ensemble des services demeurent inchangés pour la rentrée 2017-2018.

Une décision du Maire sera prise sur les mêmes bases que l'année précédente.

6 – Implantation des bornes électriques sur la place de la Foun Priundo : coordination des travaux avec la Fédération d'Energies du Lot.

Suite à la délibération de création de deux bornes de recharges électriques, la Fédération départementale d'Energies a effectué l'étude pour l'implantation sur le parking de la Foun Priundo. A présent, ils sollicitent la prise d'une délibération pour la coordination des travaux et la désignation d'un maître d'ouvrage unique pour le chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que la commune assure la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux d'aménagement du parking de la foun priundo, et autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la FDEL et toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

7 – Questions Diverses

- **Courrier de l'association « les chemins en Quercy » pour une autorisation de balisage.**

Monsieur Michel DURAND en charge du suivi des chemins de randonnée va examiner ce dossier et rendre compte au prochain conseil municipal.

- **Projet d'ombrières solaires sur plusieurs parcelles de la commune** (parcelles de la zone artisanale de Lissaure, parcelle du parking à côté du cimetière, etc...).

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de son projet d'installer des ombrières solaires sur plusieurs parcelles. Le principal argument avancé est le développement des énergies renouvelables sur la commune et ensuite la recherche de financements complémentaires pour les futurs à projets à réaliser aujourd'hui et dans les années à venir.

Pour le parking du cimetière, il évoque l'utilisation de ces ombrières qui permettrait une utilisation de ce parking couvert. Les résidents du bourg pourraient éviter le stationnement dans les rues du village. Il sollicite l'assemblée afin de lui autoriser de poursuivre les études pour obtenir les autorisations administratives nécessaires.

- **Projet d'aménagement de lots au Pech Fourcat :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la surface foncière existante en prolongement du lotissement du Pech Fourcat et sa proposition de viabiliser 2 lots en vue de la vente. Pour cela, il propose à l'assemblée de lui autoriser de poursuivre la demande de devis pour les réseaux et contacter un géomètre pour assurer la division parcellaire.

- **Convention avec le Syndicat AEP IFFERNET pour l'urbanisation de parcelle située en Uh.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que nous avons des parcelles en secteur Uh pour lesquelles la commune doit fournir les réseaux (eaux et électricité). Concernant le réseau d'eau, le Syndicat AEP de l'IFFERNET propose une convention de partenariat. Autorisation à l'unanimité donnée au Maire pour signer cette convention.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

LALBENQUE, le 27 juillet 2017
Le Maire

J.POUGET.